

Trafic de stupéfiants et blanchiment entre la Vendée et Marseille : cinq personnes interpellées, deux incarcérées

Mardi 14 avril, une importante opération d'interpellation a été menée entre la Vendée et les Bouches-du-Rhône, à Marseille. Cinq personnes suspectées de participer à un trafic de cocaïne et de cannabis, ainsi qu'à un réseau de blanchiment, ont été interpellées. Présentées au parquet de La Roche-sur-Yon, deux d'entre elles ont été incarcérées.

Une opération d'interpellation d'ampleur a été menée le 14 avril entre Marseille et La



Roche-sur-Yon dans une affaire de trafic et blanchiment de stupéfiants. | MARC OLLIVIER, OUEST-FRANCE

Ouest-France

Sacha Martinez

Publié le 18/04/2026 à 16h43

Un joli coup de filet pour la brigade des stupéfiants du commissariat de La Roche-sur-Yon (Vendée). Mardi 14 avril 2026, une importante opération d'interpellations a été menée entre la Vendée et les Bouches-du-Rhône. Depuis plusieurs mois, les enquêteurs vendéens travaillaient sur un trafic de cocaïne et de cannabis mené entre Marseille et La Roche-sur-Yon.

Un réseau de blanchiment via un kebab à Marseille

Après des mois de filatures et d'écoute, les policiers ont identifié plusieurs suspects. Parmi eux, le gérant d'un kebab, installé à Marseille, suspecté d'avoir organisé un réseau de blanchiment de l'argent issu de la drogue. Mais aussi à l'origine de nombreux déplacements entre Paris, Nantes, l'Espagne, l'Italie ou encore Alger pour récupérer du produit.

En début de semaine, cinq suspects ont été interpellés et d'importantes quantités de numéraires, plusieurs dizaines de milliers d'euros, saisies. Après soixante-douze heures de garde à vue, les personnes interpellées ont été déférées devant le parquet de La Roche-sur-Yon, vendredi 17 avril. Deux personnes ont été placées en détention provisoire et trois placées sous contrôle judiciaire, confirme le parquet de La Roche-sur-Yon.

Un procès prévu début juin

Leur procès pour trafic de stupéfiants et blanchiment se tiendra mercredi 10 juin en comparution à délai différé. Des analyses doivent encore être menées par la police technique et scientifique pour identifier des empreintes retrouvées sur des sachets laissés dans un coffre-fort.

Selon une source proche de l'enquête, la tête de réseau serait liée à la DZ Mafia, l'organisation criminelle basée à Marseille et dont plusieurs membres présumés viennent d'être condamnés dans un procès de double assassinat sur fond de règlement de comptes.

Trafic de drogue à La Roche-sur-Yon et blanchiment d'argent à Marseille : deux hommes condamnés

Entre novembre 2025 et avril 2026, deux hommes ont organisé pendant plusieurs mois un trafic de drogue à La Roche-sur-Yon (Vendée), avec blanchiment d'argent à Marseille (Bouches-du-Rhône). Ils ont été condamnés à de la prison ferme à l'issue de l'audience du tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon, mercredi 10 juin 2026.



Le parquet requiert trois ans de prison pour Mohamed El Amin Taleb, une interdiction de territoire pour dix ans, 10 000 € d'amende et la confiscation des biens scellés.

Publié le 11/06/2026 à 17h41

Sept mois d'enquête de la police de La Roche-sur-Yon entre novembre 2025 et avril 2026, des écoutes téléphoniques, des surveillances en bas d'un immeuble, un travail conjoint avec la police judiciaire d'Angers (Maine-et-Loire), de Nanterre (Hauts-de-Seine), de Marseille (Bouches-du-Rhône). L'enquête **promet de mettre au jour un gros trafic de drogue**. Mais lors du procès au tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon (Vendée) mercredi 10 juin 2026, cinq hommes sont présentés à la barre. Deux sont suspectés d'avoir organisé le trafic, avec la surveillance d'un troisième. Pour les deux derniers, il leur est reproché d'avoir blanchi l'argent du trafic à Marseille.

Trafic de cannabis, cocaïne, héroïne

L'histoire commence dans un petit appartement à La Roche-sur-Yon que se partagent deux Algériens. C'est deux amis qui sont en cheville pour mettre en œuvre un trafic de cannabis, cocaïne, héroïne, liste le vice-procureur, Olivier Dubief. Dans le box des prévenus, Zakaria Meradi, grand et fort, et Mohamed El Amin Taleb, petit et plus mince, le dominant, selon le magistrat. Il trouve un appartement avec un bail et un contrat d'électricité qui ne sont pas à son nom, pour mettre une distance entre lui et la plaque tournante.

Lire aussi : Cocaïne, livraison, cadeaux... Comment le trafic de stupéfiants continue de s'adapter à la demande des clients en Vendée

Pour acheminer la drogue, le trafiquant utilise sa vieille Golf. Il la stationne dans le sous-sol d'une résidence, sur une place de parking prêté par une amie. Mohamed El Amin Taleb s'y rendait régulièrement, rappelle le juge Eric Planchette. Un autre homme, également impliqué dans le trafic, est hébergé chez cette amie. Il consommait de la cocaïne, deux grammes par semaine, retrace son avocate, Stéphanie David. Il reconnaît avoir averti une fois Mohamed El Amin Taleb que la police était sur le parking. Il s'appelle lui-même une nourrice. Il a été condamné pour usage de stupéfiants à six mois de prison avec sursis.

« Il descend à Marseille avec 14 000 € »

Le vice-procureur poursuit : Ensuite, on a une partie blanchiment d'argent, avec au moins deux sommes, 9 000 et 14 000 €, C'est là qu'entre en scène le deuxième homme de l'appartement, Zakaria Meradi. Il descend à Marseille, avec 14 000 €, rappelle le juge. Il passe chez un ami de Mohamed El Amin Taleb. Il laisse un sac à dos chez moi, car c'était trop lourd, témoigne le prévenu marseillais, qui sera relaxé des faits de complicité de blanchiment.

Quelques jours plus tard, Zakaria Meradi donne cet argent au dernier des prévenus. Le tenancier du Snack de France, à Marseille, fait régulièrement passer de l'argent vers l'Algérie. Les gens me demandent, je rends service, rétorque le commerçant. Il a été condamné uniquement pour les sommes transférées en lien avec le trafic de drogue, à neuf mois de prison, assortis à un sursis de cinq ans.

Le tribunal a réduit le quantum des peines requis par le parquet. Mohamed El Amin Taleb a été condamné à deux ans de prison avec mandat de dépôt, trois ans d'interdiction de séjour en France, 3 000 € d'amende et la confiscation des biens saisis. Son complice, Zakaria Meradi, est condamné à 18 mois de prison. Il reste en détention, et doit payer 3 000 € d'amende.